

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 501

présenté par
M. Jumel

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 20 à 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à l'intégration du régime spécial des marins au sein du nouveau régime universel qui ne tient pas compte des spécificités des professions de la mer.